

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/02/2021

Présents : Mme BASELLO Marianne, M. BASTIEN Dominique, M. BRUGGMANN David, Mme FLEURANTIN Morgane, M. OLR Y Didier, M. OLR Y Yannick, M. RAOULT Christian, Mme THIERY Christine, M. THOMAS Jérôme, M. THOMAS Maximilien, M. THOMAS Patrick

Absents :

Retour sur réunion

EPCI :

- PLUiH : Réunion 18 mars 2021 pour la validation du PLUiH
- Point sur les collectes incitatives des ordures ménagères et l'augmentation prévisionnelle des tarifs de celles-ci.

SPL-Xdemat : Validation du rapport de gestion 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

Compte de gestion 2020

Le compte de gestion de la mairie et du CCAS tenus par Mme WOLSKI Peggy Trésorerie de Colombey les belles sont acceptés à l'unanimité

Compte administratif 2020

Mairie

Section	Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
Fonctionnement	71008.21€	100282.80€	93873.12€	
Investissement	23366.89€	21088.73€		21161.37€

Reste à réaliser : 3689.40€

Résultat clôture Investissement : -21161.37€ (001)

Résultat Disponible : 69022.35€ (002)

Besoin de financement : (compte 1068) 24850.77€

Accepté à l'unanimité

CCAS

Section	Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
Fonctionnement	180€	1300€	1598.61€	
Investissement	0€	0€		

Résultat Disponible : 1598.61€ (002)
Accepté à l'unanimité

Budget 2021

Mairie

Le budget a été voté à l'unanimité

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	161382.35€	161382.25
Investissement	69100.77€	69100.77€

Budget total 230483.12€

CCAS

Le budget a été voté à l'unanimité

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1998.61€	1998.61€
Investissement	0€	0€

Taux d'imposition 2021

Après avoir expliqué la réforme fiscale sur la suppression de la taxe d'habitation, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021 :

Vote du taux de la taxe sur le foncier bâti 21.69%

Vote du taux de la taxe sur le foncier non bâti 9.80%

Accepté à l'unanimité

CCAS

Dissolution du CCAS

Après délibération les membres du CCAS acceptent la dissolution du CCAS au 01/01/2022 et décide ainsi de rattacher toutes les opérations qui en découlaient au budget de la mairie.

Accepté à l'unanimité

Demande de Subventions CCAS

- Foyer rural subvention accordée 135€ pour la sortie des enfants et adolescents
- Sentiers de la Mirabelles 80€
- Club des aînés 100€

Questions diverses

Rappel

Exploitation des coupes d'affouages 2019 :

Après délibération le conseil municipal reporte l'exploitation des affouages 2019 au 01/04/2021

Affiché à la porte de la mairie de Férocourt, le 05/03/2021